

# Principales constatations

## Évolution récente de l'inflation et du pouvoir d'achat

- L'inflation s'est accélérée en Belgique, passant de 1,2 p.c. en août 2007 à 3,5 p.c. en janvier 2008. Le rythme d'accroissement des prix des produits énergétiques et des produits alimentaires transformés a atteint respectivement 13,3 et 8,5 p.c. en janvier 2008. Ces produits représentent ensemble quelque 22 p.c. des dépenses de consommation. L'évolution des prix de ces catégories de produits qui est examinée en détail, reflète principalement l'incidence du renchérissement du pétrole brut et des produits alimentaires sur le marché mondial. Une accélération similaire a été observée dans la zone euro, quoique dans une moindre mesure. Selon l'estimation Flash d'Eurostat, l'inflation s'y est élevée à 3,2 p.c. en janvier 2008. En revanche, l'inflation est demeurée modérée pour les produits alimentaires non transformés, les biens industriels non énergétiques et les services.
- Le mécanisme d'indexation ne s'enclenchant qu'avec un certain décalage, une accélération de l'inflation se traduit à court terme par une certaine érosion du pouvoir d'achat. Ce mécanisme de ralentissement est cependant neutre, étant donné qu'il intervient en sens inverse en cas de décélération de l'inflation. Globalement, l'indexation permet ainsi d'éviter l'érosion du pouvoir d'achat. Les hausses de prix sont toutefois durement ressenties lorsque l'inflation s'accélère.
- L'application de l'indice-santé (qui exclut l'essence et le diesel notamment) ne permet de protéger que partiellement le pouvoir d'achat dans les circonstances actuelles, ce qui engendre une perte relative de pouvoir d'achat par rapport à une situation dans laquelle les prix pétroliers n'auraient pas augmenté. Dans les faits, le pouvoir d'achat a continué à progresser en 2007 d'un point de vue macroéconomique, principalement sous l'effet des créations d'emploi, mais également de la hausse continue du salaire horaire réel.
- Le pétrole brut étant importé, son renchérissement provoque, toutes autres choses restant égales, un appauvrissement collectif de l'économie belge. L'application de l'indice-santé contribue au partage équilibré des conséquences de cet appauvrissement et permet d'éviter le déclenchement d'une spirale prix-salaires. Afin de prévenir l'apparition d'une telle spirale, la plupart des pays européens ont supprimé les mécanismes d'indexation formels. En Belgique, l'indice-santé, conjugué à l'application de la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité, offre une protection contre une telle spirale.
- La perte de pouvoir d'achat est plus importante pour certains groupes, comme les ménages percevant des allocations peu ou pas liées au bien-être et consommant davantage de produits devenus nettement plus chers que la moyenne. Ainsi, la hausse de prix agrégée correspondant aux habitudes de consommation de la couche de la population composée des 10 p.c. des revenus les plus faibles est, dans les circonstances actuelles, supérieure à celle reposant sur les habitudes de consommation moyennes, qui sous-tendent la mesure de l'inflation. Toutes autres choses restant égales, le pouvoir d'achat de ce groupe de la population a ainsi reculé (de 1,1 point de pourcentage) au cours de la période 2004-2007 par rapport à la moyenne des ménages. Cet écart pourrait encore s'accroître dans le courant de 2008.

- La perception générale d'érosion du pouvoir d'achat peut être renforcée par l'écart existant entre l'inflation perçue et l'inflation réelle. Cet écart semble être plus grand en Belgique que dans la zone euro, ce qui peut notamment s'expliquer par le fait que la mesure de l'inflation ne tient pas compte des coûts de l'hébergement des propriétaires occupants. Il est toutefois très difficile d'incorporer avec précision ces coûts dans la mesure de l'inflation. En outre, l'augmentation structurelle du nombre de groupes de produits dont les prix ont crû – le nombre de produits dont le prix a fortement diminué a toutefois progressé dans les mêmes proportions environ ces cinq dernières années – a pu jouer un rôle, plus particulièrement si le consommateur est plus sensible aux hausses qu'aux baisses de prix. De telles variations des prix relatifs poussent le consommateur à adapter ses habitudes de dépenses. Cette adaptation se heurte sans doute à davantage de résistance si la consommation de certains biens et services doit être réduite.
- Cette adaptation aide néanmoins le consommateur à préserver son niveau de bien-être et permet une allocation efficace des moyens. Il convient donc que les autorités ne s'y opposent pas en intervenant au niveau de la formation des prix, que ce soit ou non par le biais de la fiscalité indirecte. Les autorités, et plus particulièrement les autorités de la concurrence ou, le cas échéant, le régulateur sectoriel, doivent toutefois veiller au bon fonctionnement des marchés, afin d'éviter des distorsions dans la formation des prix, au détriment du consommateur notamment, mais aussi en vue d'accroître l'efficacité dynamique de l'économie. Elles peuvent en outre recourir à la fiscalité indirecte afin de tenir compte de certaines externalités, telles que les changements climatiques. Elles peuvent également s'attaquer aux problèmes de pouvoir d'achat propres à certaines couches de la population en adoptant des mesures de politique sociale ciblées et appropriées.

## Évolution de l'inflation ces cinq dernières années

- Ces cinq dernières années (2003-2007), l'inflation en Belgique s'est élevée à 2 p.c. par an en moyenne. Elle a donc été légèrement inférieure à celle enregistrée dans la zone euro (2,1 p.c.). Depuis l'avènement de l'union monétaire, l'inflation en Belgique s'est légèrement écartée à la baisse de celle de la zone euro. Les divergences observées par rapport aux trois principaux pays voisins reflètent principalement des différences cycliques.
- En Belgique, l'inflation s'écarte toutefois fréquemment, mais brièvement, à la hausse ou à la baisse de celle de la zone euro. Ces différences sont essentiellement imputables à l'incidence des variations de prix de nature principalement administrative et à la sensibilité accrue de l'inflation belge aux fluctuations du cours du pétrole brut (cf. ci-après).
- La mise en œuvre d'une politique macroéconomique conforme au bon fonctionnement de l'union monétaire permet d'expliquer pourquoi l'inflation belge ne s'est pas écartée significativement de celle de la zone euro. Poursuivre cette politique est dès lors une condition nécessaire pour assurer la pérennité de ce résultat. Une politique budgétaire axée sur la stabilité et une évolution modérée de tous les revenus revêtent une importance toute particulière dans ce contexte.

## Évolution de l'inflation et formation des prix des produits pétroliers

- L'inflation des prix des produits pétroliers s'est accélérée en Belgique, passant de -4,7 p.c. en août 2007 à 15,9 p.c. en décembre 2007. L'accélération y a été un peu plus marquée que dans la zone euro où l'inflation a progressé de -3,4 p.c. à 15,3 p.c.
- Les produits pétroliers constituent en outre la seule catégorie de produits importante pour laquelle l'augmentation des prix a été sensiblement plus prononcée en Belgique que dans la zone euro au cours des cinq dernières années, à savoir à hauteur de 10 points de pourcentage. La hausse des prix a également été plus sensible en Belgique que dans chacun des trois principaux pays voisins. Les différences étaient surtout notables pour le mazout de chauffage.
- Le niveau des prix du mazout de chauffage est toutefois moins élevé en Belgique que dans la zone euro (et dans chacun des trois principaux pays voisins). Cet écart s'explique par le faible niveau des taxes forfaitaires (essentiellement les accises) sur ce produit. Ceci implique toutefois aussi que le pourcentage de hausse des prix imputable à l'évolution du cours du pétrole brut est plus élevé.

- Le niveau plus faible des accises explique également pourquoi le prix du diesel est plus bas en Belgique que dans la zone euro, tandis que celui de l'essence y est plus élevé en raison d'accises plus importantes. Le système de cliquet inversé, qui est entré en vigueur à la mi-2005, a eu pour effet de ramener les accises belges sur le biodiesel au niveau minimum de l'UE à la fin de 2007. Le système de cliquet inversé n'a pas été appliqué à l'essence. La Belgique a été le seul pays où la hausse du cours du pétrole brut a été quelque peu compensée par des baisses d'accises.
- L'incidence de la hausse soutenue des prix, surtout du mazout de chauffage, a été encore renforcée par le poids plus important de ce produit en Belgique. Il en résulte que l'inflation belge est traditionnellement plus sensible aux fluctuations du cours du pétrole brut. Étant donné que le cours du pétrole brut a surtout augmenté depuis 2002, ce facteur a pénalisé la Belgique au cours des cinq dernières années. Le consommateur belge a dès lors ressenti de façon plus aiguë la hausse du cours du pétrole brut.
- Le contrat-programme n'a pas entraîné de distorsions sensibles dans la formation des prix. Néanmoins, l'indexation automatique des marges de distribution permet au secteur de jouir d'une position confortable. En revanche, ces dernières années, les prix à la consommation proprement dits se sont de plus en plus écartés à la baisse par rapport aux prix maximums, ce qui indique que les marges de distribution effectives se sont réduites. Ce recul pourrait être le signe d'une concurrence accrue dans la distribution des produits pétroliers, même si le fait que certaines stations-service accordent des remises beaucoup plus importantes que d'autres semble indiquer que ce marché est encore très segmenté et reste caractérisé par une concurrence imparfaite.

## Évolution de l'inflation et formation des prix de l'électricité et du gaz naturel

- L'inflation des prix de l'électricité et du gaz naturel s'est accélérée en Belgique, passant de –6,3 p.c. en juillet 2007 à 1,3 p.c. en décembre 2007. L'accélération y a été plus marquée que dans la zone euro (de 1,9 p.c. en juillet à 2 p.c. en décembre 2007), mais l'inflation était déjà plus élevée dans la zone euro durant toute cette période.
- La libéralisation du segment résidentiel du marché de l'électricité n'a pas eu d'incidence majeure sur la partie du prix de l'électricité qui fait l'objet d'une concurrence.
- Néanmoins, le prix à la consommation de l'électricité n'a progressé que de 6 p.c. au cours des cinq dernières années, contre une hausse de 18 p.c. dans la zone euro. De ce fait, le prix de l'électricité hors taxes est devenu, à la mi-2007, moins élevé qu'en Allemagne et aux Pays-Bas. Il est cependant resté plus haut qu'en France. Ces différences sont en partie imputables à l'ampleur du parc nucléaire servant à la production d'électricité. Malgré le taux de TVA plus élevé en Belgique, le prix après taxes était également plus bas en Belgique qu'en Allemagne et aux Pays-Bas à la mi-2007. Ce n'était pas le cas par rapport à la France. Ceci indique que d'autres prélèvements fiscaux sont relativement plus importants dans les pays voisins, principalement en Allemagne et aux Pays-Bas.
- La majeure partie de l'évolution relativement favorable des prix de l'électricité est attribuable aux réductions de prix qui ont été imposées, d'abord sur le marché réglementé par le Comité de contrôle de l'électricité et du gaz (CCEG) et plus tard par la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG). Les réductions de prix imposées par la CREG ne portaient que sur la formation des prix du transport et de la distribution, pour lesquels il existe toujours des monopoles. L'influence à la baisse de ces réductions de tarifs n'a été que partiellement compensée par le fait que la libéralisation est également allée de pair avec une série de nouveaux prélèvements. Depuis la libéralisation, les tarifs de distribution diffèrent d'une région à l'autre; ces tarifs sont plus élevés à Bruxelles et en Wallonie qu'en Flandre. Ces différences sont, en majeure partie, dues à des facteurs objectifs, mais leur incidence exacte est difficile à déterminer.
- La hausse du prix à la consommation du gaz naturel a été plus prononcée ces cinq dernières années que celle du prix à la consommation de l'électricité, principalement parce que l'input énergétique proprement dit est plus grand, puisqu'il n'y a pas véritablement de processus de production. De plus, il n'y a pas eu autant de réductions de tarifs imposées pour le gaz naturel que pour l'électricité. Néanmoins, la hausse du prix du gaz naturel au cours de la période 2003-2007 a également été moins prononcée en Belgique (15 p.c.) que dans la zone euro (34 p.c.).

- Pour le gaz naturel, un changement majeur est intervenu en 2007 dans la formation des prix. Désormais, l'évolution du coût de l'énergie proprement dit n'est pas seulement déterminée par l'évolution quelque peu lissée du cours des produits pétroliers, mais également par celle des prix de référence du gaz naturel à Zeebrugge. Le prix du gaz naturel est désormais beaucoup plus volatil qu'auparavant en raison de l'introduction d'un prix au comptant dans les formules d'indexation du prix à la consommation de ce produit. L'incidence de ce dernier aspect a encore été renforcée par le fait que l'indice des prix du gaz naturel reflète depuis janvier 2007 l'évolution des tarifs mensuels.
- La volatilité structurellement plus élevée est sans doute en grande partie neutre pour l'évolution à moyen terme, mais combinée à l'intégration des tarifs mensuels dans l'indice des prix, elle peut entraîner une différence entre l'appréciation par les ménages des changements dans les montants facturés, d'une part, et l'évolution de l'indice des prix, d'autre part. En effet, en règle générale, les ménages continuent à payer pendant un an un montant fixe à titre de facture intermédiaire.
- La Belgique occupait, à la mi-2007, une position très favorable dans une comparaison internationale des prix à la consommation avant taxes du gaz naturel. Malgré un taux de TVA plus élevé, tel était également le cas pour le prix après impôts, quoique dans une moindre mesure. Cette situation est notamment imputable à la baisse du prix du gaz au premier semestre de 2007, laquelle a été plus marquée en Belgique que dans la zone euro. Au second semestre de 2007, le prix du gaz naturel a néanmoins fortement progressé en Belgique, de sorte que la position de la Belgique à la fin de 2007 est sans doute moins favorable, mais les données à ce sujet ne sont pas encore disponibles.
- Les prix de l'électricité et du gaz naturel continueront à augmenter sensiblement en 2008. Cette évolution est partiellement attribuable aux hausses de prix de la composante énergétique proprement dite. La majeure partie de la hausse découle toutefois d'une progression des tarifs de transport (électricité) et de distribution (électricité et gaz). Cette situation résulte du fait que la motivation des baisses de tarifs imposées dans le passé par la CREG a été contestée d'un point de vue juridique par les intercommunales et le tribunal a jugé en l'espèce que la CREG avait outrepassé ses compétences. Ces hausses de tarifs annuleront, en grande partie, les baisses de tarifs imposées par le passé et auront pour conséquence qu'une comparaison internationale des prix sera, à l'avenir, moins favorable à la Belgique.
- Le législateur pourrait toutefois élargir les compétences de la CREG, ce qui paraît indiqué pour un segment du marché qui est resté un monopole de fait.
- La formation des prix des fournisseurs en concurrence ne semble pas poser de problèmes prononcés. Cependant, le principe d'indexation des tarifs manque parfois de transparence et l'autorité de régulation ne dispose pas des compétences nécessaires pour juger du caractère abusif ou non des changements de tarifs ou de paramètres d'indexation des fournisseurs. En se développant, la concurrence devrait réduire le risque d'abus, mais l'existence d'opérateurs dominants plaide pour une certaine supervision.

## Évolution de l'inflation et formation des prix des produits alimentaires

- Depuis la mi-2006, le rythme de la hausse des prix des produits alimentaires transformés est notablement plus élevé en Belgique que dans la zone euro. Il s'est encore accéléré ces derniers mois, passant de 4 p.c. en juin à 7,6 p.c. en décembre, tandis qu'un mouvement plus ou moins parallèle a été observé dans la zone euro, le taux de départ fût-il inférieur. Le rythme de la hausse des prix des produits alimentaires transformés s'y est établi à 5,1 p.c. en décembre 2007. En Belgique, ce rythme a encore augmenté en janvier, atteignant 8,5 p.c. ; le chiffre comparable pour la zone euro n'est pas encore disponible.
- La hausse des prix des produits alimentaires cumulée au cours des cinq dernières années a toutefois été à peine supérieure à celle enregistrée dans la zone euro. Elle a atteint 14,5 p.c. en Belgique, contre 14,4 p.c. dans la zone euro.

- Ce n'est pas tant la vive accélération observée au second semestre de 2007 que la constatation que les prix des produits alimentaires transformés avaient déjà augmenté au second semestre de 2006 ainsi qu'au premier semestre de 2007 qui est atypique. Cette évolution est dans une large mesure totalement indépendante du renchérissement des matières premières alimentaires, lequel est plus récent. Il s'est en outre agi d'un phénomène généralisé, qui a touché la plupart des catégories de produits alimentaires transformés.
- Les répercussions de la hausse des prix des matières premières alimentaires que l'on observait depuis la mi-2007 ont été historiquement importantes. La principale explication en est que la politique agricole commune ne lisse plus les variations des prix sur les marchés mondiaux.
- Le prix d'un certain nombre de produits de base en vigueur sur le marché intérieur de l'UE a été le principal moteur de la récente évolution des prix à la consommation des lait, fromages et œufs, des huiles et graisses et des pains et céréales, et ce en Belgique comme dans la zone euro. Les habitudes de consommation spécifiques à la Belgique (plus de pain et de beurre, moins d'huile d'olive) ont été quelque peu défavorables. La transmission s'est toutefois avérée systématiquement moindre en France, mais il est trop tôt pour savoir s'il s'agit uniquement du signe d'une transmission plus lente ou s'il s'agit là d'une transmission dont l'ampleur totale sera plus réduite. Des indices indirects révèlent par ailleurs que l'adaptation des prix a été principalement motivée par la répercussion des hausses des coûts. L'adaptation des prix a en effet été la plus importante et la plus rapide pour les produits qui sont vendus à bas prix. Les marges sur ces produits étant en principe les plus faibles, la pression exercée par les coûts y est plus sensible.
- Des indices de hausses de prix supplémentaires apparaissent principalement pour les pains et céréales. C'est également le cas pour la zone euro, fût-ce dans une mesure légèrement moindre qu'en Belgique. En outre, la hausse du prix des pains et céréales a constamment été sensiblement plus forte en Belgique que dans la zone euro ces quatre dernières années. Cela ne s'explique pas que par un (fugace) mouvement de rattrapage après la suppression de la réglementation du prix du pain en juillet 2004. Cela tient peut-être à des inefficiences au sein de ce secteur, eu égard au nombre élevé de petites entreprises qui y sont actives. Cette situation reflète, du moins dans une certaine mesure, la préférence des consommateurs pour l'« artisan boulanger ».
- Dans la ligne de cette image de réaction rapide, les données les plus récentes (janvier 2008) montrent que l'adaptation des prix des produits examinés commence à se ralentir. Pour d'autres produits, telle la viande, elle n'est toutefois encore que partiellement amorcée.
- Selon Eurostat, le niveau des prix des produits alimentaires était en Belgique supérieur de 6 p.c. à celui observé dans la zone euro en 2006. Il était également plus élevé que dans chacun des trois principaux pays voisins. La différence est particulièrement importante vis-à-vis des Pays-Bas, où une « guerre des prix » a sévi dans le secteur de la distribution entre la fin de 2003 et la mi-2006. Eurostat classe la Belgique, la France et l'Allemagne dans un groupe dont le niveau des prix des produits alimentaires est comparable, compte tenu de la marge d'incertitude qui caractérise ces statistiques. Un classement plus détaillé est impossible en l'absence d'une analyse plus approfondie. Les différences observées ne sont que peu, voire pas du tout, imputables à des différences de TVA.
- Selon les données actuellement disponibles, le secteur belge de la distribution serait le plus réglementé de l'OCDE, plus particulièrement en ce qui concerne l'implantation de nouvelles grandes surfaces, les heures d'ouverture, les règles relatives à l'octroi de remises (période d'interdiction des soldes). Ces indicateurs datent toutefois de 2003, et des progrès ont été accomplis dans nombre de domaines ces dernières années en Belgique. Les grandes surfaces y sont en moyenne de taille plus réduite qu'en Allemagne et en France, où l'on dénombre d'avantage d'hypermarchés. La hausse du nombre de grandes surfaces s'est récemment accélérée en Belgique et un nombre croissant de *hard discounters* y sont aussi présents.
- Une intensification de la concurrence, un renforcement de l'efficacité et un assouplissement de la réglementation au sein du secteur de la distribution peuvent contribuer à une baisse du niveau des prix et à un plus grand dynamisme de l'économie.